

La diffusion des données

Les données sont consultables sur un portail internet dédié, onde.eaufrance.fr.

Elles font l'objet chaque mois, pendant la période de suivi usuel, d'un bulletin national de situation hydrologique consultable sur eaufrance.fr/docs/bsh.



Le 1er janvier 2017, l'Onema, l'Agence des aires marines protégées, Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels regroupent leurs compétences pour fonder l'Agence française pour la biodiversité

Pour la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques

Établissement public sous tutelle du ministère en charge du développement durable créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, l'Onema est l'organisme technique de référence sur la connaissance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Il anime la recherche et le développement en appui à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau ; il coordonne le système d'information sur l'eau (SIE). Il contribue à la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages (police de l'eau). Il participe à la restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant son appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin. Près de 900 personnes se consacrent aux grandes missions de l'Onema, en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

www.afbiodiversite.fr

www.eaufrance.fr

le portail du système d'information sur l'eau

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Nadar, 5 square Félix-Nadar, 94300 Vincennes
Tél : 01 45 14 36 00

Réalisation : Graphies 97480 • Impression : IME by Estimprim • Mai 2016

Photographies : M. Bramard, Y. Falatas, M. Monsay, Onema ;
T. Degen, L. Mignaux, MEEM.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Guides et protocoles

Observatoire national des étiages

onde



Le réseau Onde : 3 350 points d'observation !

Au total, le réseau Onde compte près de 3 350 points d'observation sur le territoire métropolitain, soit une moyenne de 36 par département. 93 * départements sur 96 sont concernés par le protocole « Observatoire national des étiages ».

* Les départements de Paris, des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis ne sont pas concernés par le protocole Onde ; ce sont, en effet, des départements définis comme urbains n'ayant pas de petits cours d'eau.

**Surveiller et comprendre
l'assèchement
des petits cours d'eau en été**



Les étiages estivaux, un enjeu de société

Au cours de l'été, nombre de petits cours d'eau français voient leur débit baisser, parfois jusqu'à l'assèchement complet (assecs). Ces étiages, d'origine naturelle, sont souvent amplifiés par les activités humaines comme l'irrigation ou l'alimentation en eau potable. La surveillance et la compréhension de ces étiages sont aujourd'hui un enjeu fort pour les pouvoirs publics, d'une part pour mieux réguler les usages de l'eau en période sèche et aussi pour limiter les impacts sur la faune et la flore aquatiques.

Onde : une surveillance harmonisée au plan national...

Suite à la canicule de 2003, un premier dispositif national d'observation des assèchements a été mis en place, complété par des réseaux régionaux. Pour avoir un fonctionnement plus homogène, l'Onema a créé en 2012 l'Observatoire national des étiages (Onde). Appliqué sur le territoire métropolitain, celui-ci poursuit un double objectif : la constitution d'un réseau d'observations pérennes pour progresser dans la compréhension des étiages et l'aider à l'anticipation et à la gestion des périodes de crise.

... et des réseaux pérennes à l'échelle du département

Dans chaque département, Onde repose sur la surveillance régulière de l'état de coulement d'un ensemble de petits cours d'eau. Les emplacements des points d'observation ont été déterminés par les services de l'Onema pour offrir une vision représentative de la situation hydrologique du département. Ils couvrent d'une part les cours d'eau où les assèchements sont naturels et d'autres où ils sont amplifiés par les activités humaines.

Sur le terrain : suivi usuel et suivi complémentaire

Chaque mois, de mai à septembre, les agents de l'Onema se rendent sur chaque station Onde pour apprécier visuellement l'état de coulement selon quatre possibilités : coulement visible, coulement visible faible, coulement non visible (le lit présente toujours de l'eau mais le coulement est nul) ou assèché. Ce « suivi usuel » est réalisé au plus près du 25 du mois, plus ou moins deux jours. En cas de forte sécheresse, un « suivi complémentaire » peut être mené sur l'ensemble des points d'observation du département ou sur un nombre de points plus restreints, par exemple sur un bassin versant particulier, une fréquence plus élevée. Les agents de l'Onema adoptent ce fonctionnement de crise sur demande des services de l'état ou leur propre initiative si la situation le nécessite.



Localisation des stations de l'Observatoire national des étiages (Onde)

Source : Onema (données de 2013 issues de la base nationale).



L'exploitation des données

En période de crise, les observations sont transmises aux autorités départementales (préfecture, direction départementale du territoire). Cela permet d'avoir des éléments objectifs pour décider de restrictions d'usages de l'eau : arrosage des jardins, lavage de voiture, prélèvements d'eau pour activité agricole, remplissage des plans d'eau, etc.

À plus long terme, les chroniques d'observations intéressent également les scientifiques, par exemple pour le développement de modèles de prévision d'étiage ou la compréhension des relations entre les rivières et les nappes d'eau souterraine.

